











# **SOMMAIRE**

I. AGRICULTURE URBAINE5	IO. ATTRIBUTION	3
2. TRAMES VERTES ET BLEUES6	II. GESTION	3
3. DU JARDIN OUVRIER AU JARDIN PARTAGÉ8	12. FORMATIONS DES JARDINIERS	3
4. «MÉFIANCE ALIMENTAIRE»10	I3. ANIMATIONS	3
5. LES DIFFÉRENTS TYPES DE JARDINS15	14. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT	4
6. MONTAGE D'OPÉRATION23	15. AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS DE «L'URBAGRICULTURE»	4
7. PROJET26	BIBLIOGRAPHIE — ICONOGRAPHIE	4
8. FINANCEMENT28	L'ASSOCIATION	4
9. RÉALISATION29		

Les terres agricoles reculent, les villes en limite d'urbanisation présentent des espaces (zones agricoles, zones naturelles...) fragilisés par la poussée de l'urbanisation, bien que classés aux PLU, et abandonnés de toute culture, en raisons de surfaces limitées problèmes d'accès des engins agricoles.



ne étude récente montre qu'aujourd'hui, 80% de la population française habite en VILLE. Dans le même temps on observe, en ville, une envie de "RETOURNER À LA TERRE". Par manque de moyens financiers, par perte de confiance des produits industriels, ou tout simplement par effet de mode, la population urbaine se met à cultiver un POTAGER pour produire des légumes et des fruits, de qualité.

Si ce constat est pris en compte dans les politiques d'AMÉNAGEMENTS du territoire des Maîtrises d'Ouvrages, aussi bien publiques que privées, nous nous interrogeons sur les multiples domaines qui touchent l'aménagement du territoire :

Quelle ville pour demain?

Comment concilier urbanisation, problématiques urbaines (déplacements, stationnements, pollution ...) et environnement, écologie, trames vertes et bleues, biodiversité et, bien sûr, qualité de vie ?

Sachant que la population urbaine augmente, comment va-t-on la nourrir?

Pour répondre au mieux aux problématiques liées à l'aménagement il faut accompagner les maîtrises d'ouvrages dès le départ, afin de réconcilier la ville et l'environnement, REVALORISER l'espace en ville, qu'il soit public ou privé, même - et surtout - s'il n'est pas bâti, au regard des prix qu'atteignent le foncier, notamment dans les agglomérations. Il est temps que les pouvoirs publics, acteurs de nos urbanisations, se posent la question de l'avenir des ZONES AGRICOLES délaissées. Il faut mobiliser et responsabiliser le CITADIN, dans une action participative sur son environnement urbain. Au travers ce livret nous avons décidé de présenter les jardins potagers, sous forme collective, notre vision, et notre action.





## I. AGRICULTURE URBAINE

lors que les P.L.V. raisonnent en terme "d'espace vert" - patronyme directement lié à l'urbanisme - il se créée des "no man's land" qui, loin de contribuer à l'équilibre environnemental et au maintien de la biodiversité, accentuent paradoxalement l'appauvrissement écologique.

Posons-nous la question en étudiant une carte communale : ces **ZONES VERTES** apportent-elles une plus-value, d'un point de vue social et environnemental ? La conscience populaire les a-t-elle "assimilées", investies, ou n'ont-elles qu'un rôle de figuration, de décor ? Quel est le maillon manquant pour qu'elles aient une place à part entière dans le schéma de l'URBANISATION, dans la vie quotidienne du citadin ? La réponse est peut-être dans l'implication de celui-ci dans la gestion, et l'appropriation de ces espaces et dans le souhait d'une production de **PROXIMITÉ**,

en réponse à une attente de plus en plus forte de catégories professionnelles qui ne sont pas des agriculteurs, mais qui plébiscitent une pratique culturale et alimentaire différente.

nouvelle Cette forme production. L'URBA-GRICULTURE. doit s'exprimer travers d'espaces partagés, de proximité, perçus et pratiqués par des populations qui sont aujourd'hui extérieures à la production maraîchère, mais qui constituent l'immense majorité. Cette agriculture-là, loin d'être sectorisée et élitiste, peut permettre de concevoir un projet de société COHERENT. LOCAL, moderne, pérenne, DYNAMIQUE et surtout SOCIAL.

Aujourd'hui, la fracture entre activité agricole et activité urbaine est réelle. Nos villes s'alimentent essentiellement au travers de la production alimentaire intensive. Urbanisme et agriculture sont deux parallèles ne se rejoignant jamais. Ce n'est pas uniquement un problème d'espace, c'est aussi un problème d'échelle.

#### 2. TRAMES VERTES ET BLEUES

evenons à notre notion "d'espace vert" évoquée précédemment : quel est son rapport avec le paysage et le territoire au sens large ?

Nous, citadins, avons édicté des règles d'urbanisme, calibrant les surfaces de pleine terre, les composantes végétales, le nombre d'arbres... Alors que ces espaces sont imposés dans tout projet d'urbanisme, d'aménagement, de construction ; leur création, leur gestion participent-t-elles à la valorisation du territoire ou bien simplement à la création des taches vertes que les règlements imposent ?

Pour cette raison, elles semblent mieux traduites dans les **DOCUMENTS D'URBANISME**, qu'appliquées à échelle fine sur le terrain, en se heurtant parfois à des réglementations contradictoires.



"La Trame verte et bleve est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les Schémas Régionaux de Cohérence Écologique ainsi que par les documents de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements. Elle constitue un outil d'aménagement durable du territoire. [...]

En valorisant plus de la moitié de la surface du territoire français et en assurant le maintien de divers habitats naturels, l'agriculture joue un rôle essentiel dans la préservation de la biodiversité et des continuités écologiques nécessaires à la survie de nombreuses espèces."

Avifavne: catégorie de la favne, constituée par les oiseaux, relatif à un miliev.

Entomofaune: catégorie de la faune, constituée par les insectes, relatif à un milieu. Que fait-on en ville pour respecter les directives du GRENELLE II de l'environnement, après avoir recensé les zones naturelles, agricoles, les corridors écologiques (rares, voire inexistants), soit des caractéristiques déjà en place sur le territoire? Peut-on réfléchir, au-delà d'une protection (sur des sites qui n'existent pas), à une re-création de ces trames ?



L'AGRICULTURE URBAINE - et nommons-la sans prétention à sa plus petite échelle : le JARDINAGE - est un des éléments clefs de la réintroduction des espèces en ville (avifaune\*, entomofaune\*...) et de la continuité des trames vertes.

Cela implique de percevoir le sol, à la fois pour sa valeur vivante et pour son grand intérêt de "RÉSERVE FONCIÈRE", et non comme une surface inerte d'accompagnement des constructions.

# 3. DU JARDIN OUVRIER AU JARDIN PARTAGÉ

u travers du mode de vie urbain que nous connaissons aujourd'hui, le souhait d'avoir un petit morceau de jardin à cultiver est de plus en plus fort. Ce phénomène n'est pas récent.

L'origine du jardin "collectif" remonte au XIXème siècle. Dans le contexte économique de l'époque, où il était très facile de trouver du travail, les dirigeants d'usines mettaient à disposition des ouvriers des lopins de terre afin qu'ils puissent les cultiver. Ce dispositif permettait ainsi aux patrons de "nourrir" ses ouvriers, mais également de les occuper en dehors des heures de travail.

De plus, les populations d'ouvriers étaient issues des provinces et par conséquents du milieu rural. Ils ont ainsi perpétué leurs traditions de production familiale issue des campagnes.

De nombreux jardins ouvriers ont vu le jour,

principalement en périphérie des villes, des usines, sur des friches qui leur étaient concédées.

Cette tradition maraîchère a vécu pendant une bonne moitié du XXème siècle. Mais avec l'agriculture intensive, rendant abordables fruits et légumes, et avec la réduction des coûts de transports nationaux et internationaux, le "jardinage urbain" est peu à peu tombé en désuétude.





Durant les années 70-80 les jardins collectifs ont gagné en intérêt. En effet à la fin des trente glorieuses le jardinage a les différentes classes sociales en faisant ainsi un loisir. Le citadin voulait son lopin de terre pour cultiver ses légumes. Les municipalités se sont mises à créer différents programmes de jardins. Mais la demande reste avjourd'hui forte et les offres foncières insuffisantes D'ailleurs les locataires ayant la chance d'avoir une parcelle, l'occupent à long terme et il y a peu de turn-over. Dans les grandes villes, le délai d'attente pour lover un jardin familial peut être très long.



À l'aube du XXIème siècle, cette "philosophie" revient en force pour de multiples raisons :

- la perte de la maîtrise sur le contrôle des circuits vétérinaires et alimentaires, et l'utilisation des produits phytosanitaires et de pesticides ont généré une crise de confiance du consommateur face aux denrées agroalimentaires commercialisées,
- La crise économique et la baisse du pouvoir d'achat des familles les ont incités à faire à nouveau leur production d'appoint en termes de légumes,
- Enfin c'est une réponse à l'individualisme et à l'isolement des citadins : en effet, le jardin apparait aujourd'hui comme une source de convivialité, d'échanges, de transmission.

Aujourd'hui les initiatives se sont multipliées :

- Les jardins partagés, ou jardins communautaires, sont des espaces de culture mises en commun, dans lesquels chaque participant peut semer, planter et récolter, selon des codes de partage définis à la base,
- Les jardins familiaux offrent des parcelles individuelles, où chaque occupant gère sa "parcelle" et la récolte, sous réserve qu'elle soit consacrée à la culture (légumes, fleurs),
- Les jardins d'insertion permettent à des personnes en difficulté, voire désocialisés, de cultiver des légumes et de les "commercialiser" au travers de circuits courts.

# 4. «MÉFIANCE ALIMENTAIRE»

ous observons de nombreux facteurs, égrainés au travers de l'actualité, qui provoquent une véritable CRISE DE CONFIANCE du public, face à ses modes de consommation alimentaire :

- La pression des LOBBYINGS agro-alimentaires et la culture réductrice des variétés (fruits, légumes), au profit de produits "calibrés" et très productifs,
- Les TRAITEMENTS de culture et de conservation,
- La DISPARATION DU GOÛT des produits.

Le tout, conjugué aux problèmes économiques des ménages, fait réfléchir le public, qui se tourne vers de NOUVELLES FORMES DE CONSOMMATION: productions locales et circuits courts, initiatives sociales (AMAP, insertion,...).

Et puis, chez certains citadins, se réveille le souvenir des grands-parents, leur jardin potager, le goût des fraises et des tomates : pourquoi pas nous ? Pourquoi ne pas faire connaître aussi à nos enfants, le plaisir de la framboise "à consommer sur place" ?







# 5. LES DIFFÉRENTS TYPES DE JARDINS

#### 5. A. LES JARDINS PARTAGÉS

a base du fonctionnement du JARDIN PARTAGÉ est d'attribuer une emprise entière à un groupe de jardiniers.

Nous restons très prudents quant à ce choix de fonctionnement, pour diverses raisons :

- Il nécessite une GESTION TRÈS RIGOUREUSE, et une autorité très présente, qui imposera un règlement très strict, en termes de cultures, récoltes, accès...
- Contrairement aux idées reçues, ce n'est pas la solution idéale pour accueillir le plus grand nombre de candidats, bien au contraire : c'est un groupe restreint qui pourra valoriser le jardin partagé ; dans ce cas, pourquoi se priver de carrés ou de parcelles, sachant que le jardinier est personnellement fier de sa production ?
- La distribution des denrées pourrait se poser, surtout en cas de mauvaises récoltes, comment partage-t-on : un jardinier sur

deux aura droit à une courgette ? C'est prendre un grand risque de désaccords, voire de conflits, qui pourrait aller jusqu'à l'échec.

Nous retiendrons la solution de jardin partagé, dans certains cas, mais en le déclinant plutôt sous forme de JARDIN AROMATIQUE. Il est en effet plus facile de cueillir régulièrement quelques feuilles de laurier que de se partager 4 tomates à 10.



#### 5. B. LES JARDINS FAMILIAUX

C'est la version héritée des jardins ouvriers : chaque jardinier est attributaire d'une parcelle, sur laquelle il cultive les légumes de son choix. Cette formule a aussi ses avantages et ses inconvénients :

- On observe souvent des jardiniers très investis, car ils se sont APPROPRIÉS leur parcelle; on peut y observer de grandes DIVERSITÉS CULTURALES;
- Contrairement à des idées préconçues, ils n'encouragent pas l'individualisme, mais les échanges des différents expériences et récoltes des jardiniers;
- Néanmoins, cette conception implique des EMPRISES PLUS CONSÉQUENTES, pour offrir une surface minimum;
- De plus elle est souvent accompagnée d'équipements individuels (abri ou coffre à outils, récupérateur d'eau,...) qui pèsent sur les coûts de trayaux

Le choix sera donc fait en fonction de multiples critères : la surface aménagée, la nature du sol, le nombre de jardiniers concernés...



#### 5. C. LES JARDINS DE PLEINE TERRE

Quelle que soit l'emprise foncière que l'on envisage de consacrer à la culture maraichère, il est toujours possible de créer des supports de cultures 'est le cas de figure qui semble le plus évident pour créer des jardins potagers. Il conviendra néanmoins d'analyser le sol en place. Outre la recherche de pollutions de sols, on observe si le sol est composé :

- D'une TERRE VÉGÉTALE: dans le meilleur des cas, les jardins peuvent être installés sur le support en place;
- D'un sol non actif en termes D'ACTIVITÉ MICROBIENNE, favorable aux cultures ; dans

ce cas, plusieurs interventions peuvent être envisagées : apport de terre, mais aussi amendement et pré-ensemencement en plantes libératrices d'azote (trèfle, luzerne, légumineuses...), qui vont faciliter une activité microbienne et un apport de microorganismes, lors de leur décomposition;

 APPORT DE COMPOST à ciel ouvert : la décomposition pendant une saison assure un enrichissement naturel et peu onéreux.



#### 5. D. LES JARDINS SUR DALLE

e jardin sur dalle est un formidable témoignage qui nous prouve qu'il est possible de cultiver un potager sur TOUT TYPE D'INFRASTRUCTURE.

Toutefois la culture sur dalle doit avant tout tenir compte :

- Des épaisseurs nécessaires de SUBSTRAT, pour permettre la pousse des légumes,
- De l'écoulement des EAUX PLUVIALES, ne devant pas stagner sous les espaces de culture.

Plusieurs procédés ont été récemment développés par des ingénieurs agronomes et maraîchers et peuvent être mis en œuvre, de façon simple et économique :

 Les CARRÉS POTAGERS: ce sont des bacs de 1,20m de largeur (dimension permettant, bras tendus, d'accéder de part et d'autre



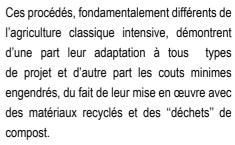
aux cultures), de hauteur idéale 0,50m. S'ils sont posés sur dalle, ils doivent intégrer un système de **DRAINAGE**, en fond. Ils peuvent être remplis classiquement de terre végétale, mais il est important de vérifier le poids engendré par rapport à la charge admissible de la dalle.

 Pour une solution plus légère et aussi plus économique, le substrat peut s'inspirer de la technique dite de la "LASAGNE"<sup>\*</sup>;





 La CULTURE SUR BUTTE: cette technique présente l'avantage d'optimiser la surface "cultivable" car elle introduit le jardinage en 3 dimensions. Les supports de culture sont dressés en buttes, de 1,20m de large et de 0,50m de hauteur. Ils sont composés de matériaux "recyclés": pierres, gravats, branches, puis compost de déchets verts et couverture de type mulch ou B.R.F.\*



Ils sont aussi la preuve que des surfaces potagères peuvent être mises en œuvre partout et pour toutes surfaces : surface végétalisée, pied d'immeuble, espace résiduel minéral ou dalle : toute emprise peut servir de culture!



\* B.R.F. : Le Bois Raméal Fragmenté est obtenu après broyage des rameaux de bois issu de la taille de d'arbuste ou d'arbre. C'est un excellent paillage pour le potager.



## 6. MONTAGE D'OPÉRATION

Nous déconseillons de faire découvrir un tel projet en réunion publique. En effet, les usagers intéressés peuvent être absents et les résidents qui sont venus à la réunion peuvent ne pas être représentatifs de la population concernée; une réponse négative d'une minorité, exprimée en réunion publique est l'avortement assuré du projet.

e montage de l'opération est une étape fondamentale dans un projet de jardins potagers. On ne décide pas, ainsi, de créer X parcelles de telle surface, sans avoir appréhendé le contexte géographique et social, ce serait vouer une telle opération à l'échec.

- La première étape est de DEFINIR L'EMPLACEMENT disponible : pleine terre ou sur dalle ? surface à dédier à la culture potagère ?
- Simultanément, la question à se poser est :
   à qui s'adresse un tel équipement ?

C'est à cette étape que se met en place la CONCERTATION : sous forme d'enquête de voisinage ("boîtage", démarchage, jardin témoin ...).

De plus, pour une telle réalisation, il est important que chacun réfléchisse un tant soit peu aux bonnes questions à se poser :

- Une parcelle potagère pour nourrir combien de personnes ?
- Suis-je novice ou expérimenté, dans la culture potagère ?
- Combien de temps passerai-je dans mon "jardin"?

Cette enquête permet une ANALYSE FINE, qui déterminera :

- · Le nombre de foyers intéressés,
- La surface des parcelles, en fonction des connaissances et du temps disponible,
- Le nombre de parcelles à envisager et leur surface pour répondre à la demande.

C'est à ce stade que l'on met en évidence la pérennité du projet ; par exemple :

- 3 personnes intéressées pour une emprise pouvant accueillir 50 parcelles ? Ajustons les dépenses. Peut-être qu'une proposition de carrés potagers, qui pourraient se multiplier en fonction de l'engouement, serait la solution économique et technique la plus fiable.
- 100 demandes pour un site qui pourrait accueillir 10 parcelles ? Le maître d'ouvrage doit s'interroger sérieusement et envisager plusieurs scenarii : 10 foyers satisfaits et 90 sur liste d'attente ? satisfaire la demande différemment (carrés potagers, pieds d'immeubles, espaces résiduels...) ?

Ce montage d'opération sera conclu par un diagnostic et un CAHIER DES CHARGES, mettant en évidence :

- · L'emprise de l'aménagement,
- Le nombre de parcelles (ou carrés potagers...)
- · Les surfaces des parcelles,
- Les demandes techniques : niveau d'équipements, clôtures, réseau d'eau,...

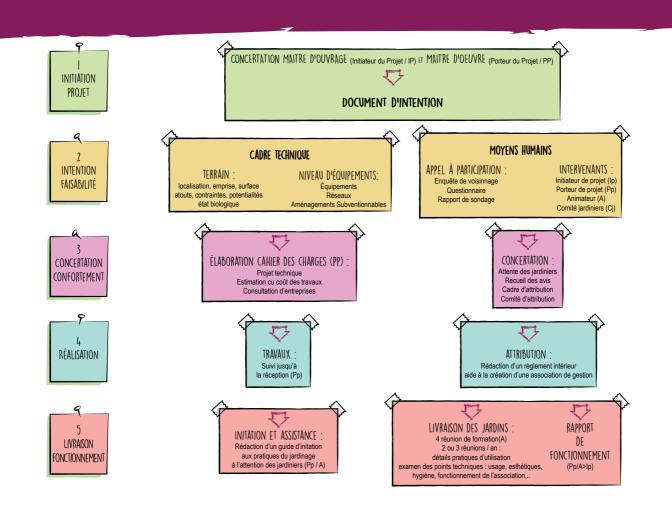
Le cahier des charges sert alors de base au **PROJET**.



Jardin potager témoin



Questionnaire de sondage



# 7. PROJET

e projet traduit spatialement et techniquement les demandes précédemment exprimées.

Une fois établi sous forme de plan, il pourra être présenté auprès des futurs jardiniers, dans le cadre de la **CONCERTATION**, pour approbation.

De plus, il permet d'établir un quantitatif et un descriptif des travaux à prévoir et, par conséquent, une **ESTIMATION FINANCIÈRE** des coûts engagés.





Le projet se compose au minimum d'un plan masse à l'échelle, permettant d'avoir une vision de l'implantation spatiale d'établir les métrés et un coût de travaux.

Plan masse

Photo Aérienne

## 8. FINANCEMENT

e financement d'un projet de jardins potagers doit intégrer les coûts de travaux et d'ingénierie, mais aussi les études et estimer la gestion des premières années (formation, animation ...).

De multiples solutions peuvent être envisagées pour financer ces travaux, dans le cadre d'un projet associatif. Des demandes de SUBVENTIONS peuvent être faites auprès des différents organismes publics :

- · Communes.
- Communauté de communes ou d'agglomération,
- · Conseil Général,
- Région,
- · Fond européen.
- Caisse d'Allocation Familiales

Liste à laquelle s'ajoute les fonds d'innovation sociale, dans le cadre d'un aménagement sur résidence sociale (financements accordés par la Fédération des ESH) et le Plan d'action Ville Durable du Ministère de l'Écologie.

Le secteur public n'est pas le seul à accorder des subventions. Des **DEMANDES DE FINANCEMENTS** peuvent être réalisées auprès d'organismes privés comme les fondations, certaines appartenant à des groupes bancaires ou marchands.

Autre alternative : Le financement participatif, ou "CROWFUNDING"\*.

Ces montages financier nécessitent l'élaboration de dossiers que le Maître d'Ouvrage peut confier au porteur de projet spécifique et compétant en matière de démarches administratives.

Il faut aussi indiquer que ces subventions peuvent se traduire par des aides autres que financières. Elles peuvent être EN NATURE avec : des moyens humains (mairies) ; des fournitures, tels que des composteurs (communautés de communes) ...

Le Crowfunding est la solution qui pallie aux baisses de dotations des collectivités et des subventions publiques.

Des sites internet sont apparus, certains plus spécialisés que d'autres dans le montage de projets. Ce système est basé sur l'apport de particuliers et peut être proposé sous forme de DON en espèce ou en nature. L'intérêt, pour les donateurs, est d'obtenir une contrepar tie pour leurs dons. Il faudra alors réfléchir sur l'engagement et la nature des contreparties.

\* Crowdfunding : Anglicisme avi désigne une technique de financement, où les donateurs sont des particuliers.



# 9. RÉALISATION

a réalisation est un stade qui doit être mené une fois les phases précédentes abouties : le projet, tant social que technique, est alors adopté, les coûts sont connus et maîtrisés et déjà les futurs jardiniers peuvent commencer à S'INVESTIR, tout au moins se projeter dans l'appropriation du lieu.



Bien sûr, les futurs attributaires, s'ils sont déjà désignés, peuvent participer aux travaux, dans une certaine mesure, sous forme de CHANTIER PARTICIPATIF, ou dans le cadre de la mise en place de CHANTIER D'INSERTION.

Ils ne peuvent néanmoins intervenir sur l'ensemble des travaux, dont la complexité et le matériel de chantier nécessaire ne peut être réalisé que par une entreprise (d'espaces verts, ou V.R.D.) Dans les points techniques de réalisation, nous reviendrons sur quelques sujets (qui auront été abordés au stade du projet et estimés financièrement).



#### 9. A. LE RÉSEAU D'EAU

La simplicité veut que l'on prévoit un RÉSEAU D'ADDUCTION D'EAU, avec compteur divisionnaire. Simple en termes de mise en œuvre, plus difficile en termes de gestion et de récupération des consommations.

Chaque projet étant un cas spécifique, on peut étudier la possibilité de RÉCUPÉRATION DES EAUX PLUVIALES, de toitures notamment, et de stockage sur site (cuve enterrée ou hors sol, volume retenu...)

La mise à disposition d'eau d'arrosage à la parcelle peut compliquer les coûts de consommation, si l'on envisage un robinet raccordé sur réseau, pour chaque jardin, ce qui sous-entend des sous-compteurs, des relevés de consommation, des coûts de maintenance des réseaux, des compteurs ...

C'est à cette étape qu'il faut anticiper la formation et expliquer les bonnes pratiques, qui seront développées dans les cycles de formation / animations, avec les premiers fondements de la culture potagère respectueuse de l'environnement :

- Un sol nu se dessèche beaucoup plus vite qu'un sol couvert : on évitera les gros labours et on recourra au PAILLAGE le plus souvent possible,
- Aucun végétal n'aime l'arrosage par aspersion, de type tourniquer, surtout en pleine chaleur : on privilégiera L'IRRIGATION au profit de l'arrosage, car beaucoup plus économique (inspirée directement des techniques culturales tropicales)
- L'approvisionnement en eau peut être complété par des RÉCUPÉRATEURS D'EAU de pluie, à la parcelle.

L'évidence veut que l'eau soit indispensable sur un jardin, mais il est important de se poser la double question de : La provenance et la distribution.



## 9. B. L'ÉCLAIRAGE

Faut-il prévoir un réseau électrique sur des jardins ? l'éclairage nocturne :

- N'apporte rien en terme de pratiques diurnes des jardiniers, qui peuvent cultiver, en fonction des saisons, jusqu'à la tombée du jour,
- · Génère des coûts de consommations,
- Perturbe le rythme biologique de la faune qui peut investir les lieux (insectes, oiseaux).



#### 9. C. LES CLÔTURES

En fonction du contexte urbain, la **PRIVATISATION** de l'espace par des clôtures peut s'avérer nécessaire :

En périphérie, nous préconisons des clôtures type treillis soudé, mais nous attirons l'attention sur la juste hauteur, suffisamment dissuasive, mais sans apporter de connotation "carcérale" et à intégrer, bien évidemment, dans un CONTEXTE VÉGÉTAL (d'arbustes fruitiers, pourquoi pas ?); Il faut bien réaliser qu'aucune clôture, de quelque hauteur qu'elle soit, est infranchissable et inviolable; l'accès se fera par un portillon, voire un portail, pour permettre l'accès de petits engins d'entretien.

La délimitation des parcelles doit rester très légère, l'objectif n'étant pas le "chacun chez soi" mais bien l'encouragement de liens et de rencontres :

Dans le cadre de jardins sur dalle, le problème ne se pose pas et l'ensemble du site est accessible par tous, tout au moins par les jardiniers.

Sur une emprise de pleine terre, accueillant des jardins familiaux, il conviendra de proposer un délimitation "psychologique", en terme de SYMBOLIQUE hauteur et de matériaux (2 rangs de fil acier galvanisé sur poteaux bois suffisent à délimiter l'emprise de chacun).



Treillis soudé



Poteaux bois & fils acier

### 9. D. LES ÉQUIPEMENTS



Cabanon à outils



Coffre à outils

Le niveau d'équipements aura été très précisément défini au projet, car c'est en règle générale le poste le plus cher, en fonction du "confort" et des quantités.

Selon la taille globale du site, des équipements peuvent être MUTUALISÉS :

Abri de jardin, composteur, bac de rétention d'eau pluviale ...

La taille des équipements peut varier selon le nombre d'utilisateurs propres : l'abri peut se transformer en coffre individuel, la taille du composteur sera définie en fonction du nombre d'usagers, le bac de rétention en fonction de la surface récupératrice d'eau pluviales et de la surface de culture à arroser.

On évitera les équipements non liés à la pratique du jardinage : jeux d'enfants, terrain

de boules,... l'activité est ouverte à tous, petits et grands, mais elle attire le public par le CALME et la DÉTENTE qu'elle génère. De même, les bancs seront disposés en nombre limité et de façon judicieuse.

Quant à la gestion des déchets, il convient que :

- Tous les DÉCHETS VERTS et biodégradables soient RECYCLÉS sur place : les jardiniers pourront être formés en ce sens;
- Les jardiniers aient l'attitude responsable de gérer leurs propres déchets non biodégradables (emballages plastiques, sacs...).



Bac à compost

# 10. ATTRIBUTION

ien que ce thème soit ici abordé, après la réalisation - et, sous-entendu, la livraison des jardins - nous pensons que l'attribution est, au même titre que le montage d'opération, un sujet primordial à aborder en amont.

La question de l'attribution peut être délicate si la demande n'est pas satisfaite : un choix sera alors à opérer ; il est judicieux D'ANTICIPER CES ATTRIBUTIONS, en concertation avec les candidats, ou tout au moins un "comité d'attribution", permettant d'échanger le plus sereinement entre le Maître d'Ouvrage et les intéressés.

La CONCERTATION dans l'attribution permettra de s'étendre d'ores et déjà sur divers domaines : le montage et l'approbation du projet, la gestion future, les animations... en résumé la vie de la

"communauté des jardiniers".

Ce stade permet donc d'anticiper et d'envisager le fonctionnement à venir, et ainsi se donner toutes les chances de pérenniser l'investissement, au travers de la concertation. Nous pensons néanmoins qu'il doit être conduit par un porteur de projet, indépendant et impartial.

Il n'empêche que cette proposition menée par le porteur de projet peut être discutée par un collectif de jardiniers pressentis et validée par le Maître d'Ouvrage / propriétaire foncier.

La situation idéale est que le porteur de projet, chargé de la proposition d'attribution, soit aussi pressenti en tant que gestionnaire, car il pourra assurer, au même titre, l'attribution des parcelles vacantes au fur et à mesure de l'évolution des jardins.

#### II. GESTION

## II. A. LE PROPRIÉTAIRE FONCIER : BAILLEUR OU COLLECTIVITÉ

e fonctionnement d'un tel ESPACE POTAGER, qu'il soit de type jardins familiaux ou jardins partagés, ne doit en aucun cas être supporté par le propriétaire foncier : l'appropriation doit pouvoir se faire par l'usager, au même titre que son logement ; cette parcelle, c'est un peu "son" jardin, qu'il aménagera comme il le souhaite en évitant les "dérives".

De plus un propriétaire qui prendrait en charge le fonctionnement serait vite confronté à l'ingérence : faut-il mettre un personnel d'astreinte pour couper l'eau d'un robinet mal fermé, pour réparer la planche d'un abri ? Un tel fonctionnement, outre qu'il ne peut être financièrement fiable, irait à l'encontre de l'intérêt social des jardins potagers collectifs.

L'espace potager a été créé dans l'objectif d'offrir aux citadins, ou'ils soient résidents d'un ensemble immobilier ou administrés dans une commune, une parcelle de culture.

Elle représente le "jardin" du citadin oui vit en appartement.

#### II. B. LE GESTIONNAIRE

I n'empêche que la gestion doit être très rigoureuse, pour assurer la PÉRENNITÉ de tels équipements :

L'aménagement des parcelles représente un coût d'investissement, notamment dans les équipements, les réseaux éventuellement, qu'il faut savoir faire apprécier ;

L'activité de jardinage n'autorise pas tous les comportements : aspect inesthétique, nuisances, culture illicite, usage détourné du jardin pour des réunions familiales, emploi de produits toxiques,... autant de comportements qu'il faut savoir gérer, par des règles strictes.

La première démarche est de retenir la STRUCTURE GESTIONNAIRE compétente : c'est la structure ASSOCIATIVE qui est la plus adaptée :

- Elle est juridiquement désignée dans le Code Rural,
- Elle permet de percevoir des subventions, notamment publiques,
- Basée sur le but non lucratif, c'est la structure qui est la plus proche de la philosophie des jardins potagers.

#### L'association peut être :

Une association interne, créée par des jardiniers en place : l'avantage est la présence sur le site et la proximité des jardiniers, l'inconvénient est de maintenir la motivation des bénévoles qui constituent notamment le bureau et leur maintien en place (et peut-

être l'autorité, notamment dans l'application de sanctions pour le non-respect du règlement). Une organisation de gestion peut alors vite poser des problèmes d'autorité et de partialité et l'effet recherché de "lien social" serait alors totalement occulté.

Une association externe au jardin collectif : ce peut être un organisme choisi pour ses connaissances et ses compétences en terme de culture potagère ; l'avantage est l'apport des connaissances et la possibilité d'assurer des animations, l'inconvénient peut être le coût, l'éloignement, la réactivité et la mobilisation.

Ce choix peut être pris en concertation, entre le Maître d'Ouvrage et les futurs jardiniers : si, effectivement, l'équipe pressentie présente des personnalités offrant une volonté et un potentiel pour s'investir dans une création et une gestion d'association, le fonctionnement en sera facilité, car il se base sur 2 représentations.

Si la motivation pour une création d'association est modérée parmi les futurs utilisateurs, il est conseillé de faire appel à un organisme ayant l'expérience de la gestion de jardins collectifs, pour se garantir un fonctionnement optimisé, une pérennité et une cohabitation harmonieuse entre les jardiniers.

### II. C. LE COMITÉ DE PILOTAGE

e fonctionnement évoqué n'a pas pour objectif d'écarter les jardiniers.
D'ailleurs, la concertation menée en amont doit se poursuivre au stade de l'exploitation et les jardiniers sont invités à donner leur avis sur le fonctionnement.
La constitution d'un comité de pilotage, composé de MEMBRES REPRÉSENTATIFS parmi les jardiniers, permet de maintenir un DIALOGUE tripartite, entre le propriétaire, le gestionnaire et les usagers.

Le rôle du gestionnaire est de faire LE LIEN entre le COMITÉ, qui est au plus près du terrain, et le PROPRIÉTAIRE, à qui est dû le bon entretien de son foncier. Cet organisme de gestion aura notamment pour taches :

- · De faire respecter un règlement intérieur,
- De veiller à l'attribution des parcelles et jardins et, par conséquent, d'optimiser le site et développer le lien social.

## 12. FORMATIONS DES JARDINIERS

l'origine des jardins ouvriers, les jardiniers arrivés en ville avaient une culture rurale et les connaissances pour cultiver un iardin. Ces connaissances se sont "effritées" au cours des deux générations qui ont suivi et aujourd'hui et les foyers vivant notamment en appartement n'ont plus forcément les techniques pour aborder une parcelle potagère. De plus, nombre de procédés testés favorablement ont vu le jour (carrés potagers, lasagnes, paillage, cultures sur buttes ...), enseignant de nouvelles pratiques en termes d'environnement.

Pour assurer la pérennité des jardins créés, il est indispensable d'assurer une "formation" et d'enseigner de façon appropriée ce que chaque utilisateur est susceptible de produire, en fonction de la surface attribuée. du nombre

de personnes au foyer, du temps consacré.

Cette formation, prémices des animations, peut idéalementêtre PLANIFIÉE sur un CYCLE "POTAGER", de mars à octobre et permet d'aborder les fondamentaux du jardinage : préparation de sol, compostage, paillage, arrosage, semis et plantations, amendements,...

Cette formation pourra être assurée par l'animateur. Elle pourra aussi être illustrée au travers d'une PARCELLE "TÉMOIN", spécifiquement mise à disposition.



# 13. ANIMATIONS



es animations sont faites dans la continuité et l'état d'esprit de la formation précédemment décrite, dans un rythme plus ou moins soutenu, ADAPTÉ dans tous les cas aux compétences et acquis des jardiniers, demandeurs ou non de nouvelles connaissances.

Mais l'objectif des animations n'est pas uniquement la technique et la connaissance. C'est aussi un moyen de soutenir le LIEN SOCIAL, au travers de manifestations et de rencontres festives, par exemple et d'échanges de légumes, graines, "trucs", "fêtes du jardin"

39

## 14. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

appelons les objectifs environnementaux exposés au début de cette réflexion : la recréation des trames vertes et bleues, la réintroduction de la **BIODIVERSITÉ** en ville.

Les nouveaux jardiniers, ambassadeurs de l'agriculture urbaine, doivent avoir toutes les clefs pour respecter cet **ENVIRONNEMENT**, recréé à l'image de la nature.

Les formations et animations ont pour but de démontrer techniquement :

- Les méfaits des traitements chimiques, désherbants, pesticides, engrais, et leur coût,
- L'intérêt des PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES: économie, rendement, allègement du travail, limitation des consommations (eau).

Car, contrairement aux idées reçues, les pratiques environnementales vont de pair avec le CONFORT (pénibilité) et l'investissement (temps, argent) du jardinier. Nous avons donc tous un grand intérêt à les faire connaître et partager.



# 15. AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS DE «L'URBAGRICULTURE»

ssayons, pour commencer, d'établir la liste des inconvénients : j'avoue avoir du mal à en citer et j'aurais plutôt tendance à démolir les IDÉES RECUES :

- Il faut une grande surface pour installer des jardins potagers: notre exposé a, je l'espère, démontré le contraire et pourra permettre d'envisager des "JARDINS DE POCHE", même dans les zones urbanisées les plus denses;
- Les jardins potagers attirent les rongeurs:
   non, les rats préfèrent les lieux humides
   (caves, et dans la nature ils sont plus
   volontiers carnivores); si leur présence est
   observée, c'est que le compost est mal géré;
- Les jardins attirent des nuisances (occupations intempestives, barbecues...): faux, lorsque le site est régi sur la base d'un règlement intérieur bien cadré, les actes de

nuisances sont rares, voire inexistant;

 Ils sont sujets au vandalisme: pas plus que n'importe quel équipement, et dans la mesure où les jardiniers se sont appropriés le site, leur vigilance tend à faire respecter les lieux. Bien sûr, il peut y avoir des vols ponctuels de légumes, mais ce phénomène reste marginal et exceptionnel, les jardins bien plantés et entretenus suscitant plutôt le respect et la considération, dans un environnement dur.

Les AVANTAGES eux, sont très nombreux :

 D'un point de vue ENVIRONNEMENTAL et comme nous l'avons largement évoqué, les jardins potagers en ville participent à l'agriculture urbaine, au renforcement des trames vertes et bleues, à l'encouragement de la biodiversité; ils valorisent les sols, l'eau, le recyclage ; ils optimisent les espaces extérieurs autour de l'urbanisation ; ils proposent un mode de gestion alternatif à l'entretien classique et "intensif" des espaces verts ;

- D'un point de vue SOCIAL, ils encouragent le lien, l'échange, la communication au sein du quartier;
- D'un point de vue ÉCONOMIQUE, ils représentent un complément dans le budget alimentation des ménages, que l'on peut voir comme un "enrichissement";
- D'un point de vue SANTE, ils participent à l'éco-nutrition et à la lutte contre l'obésité (dans la consommation de fruits et légumes).
   Cultiver son potager permet de produire de "vrais" légumes goûteux; ils proposent un mode d'agriculture "extensive", au cœur de territoires denses; ils génèrent, par ailleurs, une activité physique de plein air.

Pour toutes ces raisons, nous croyons fortement à l'opportunité d'implanter de tels équipements en ville, et à l'évolution, en ce sens, des interactions entre URBANISME et AGRICULTURE, pour les bienfaits de notre société. De plus, l'implantation et le fonctionnement de jardins potagers s'inscrit dans une optique de DÉVELOPPEMENT DURABLE.



## BIBLIOGRAPHIE - ICONOGRAPHIE

- Franck JAULT et Alain DIVO, 2013, Traité d'Écopaysage. Gestion écologique des parcs, jardins et paysages. Production de Biodiversité.
- Sepp HOLZER, 2011, La permaculture de Sepp HOLZER. "L'agriculture rebelle" d'Autriche. Guide pratique pour jardins productions agricoles diversifiées.
- Les Jardins Familiaux de Développement Social.
- Textes : Josselyne GAILLARD

Tous les éléments iconographiques (plan, projets, documents graphiques) de se livre sont la propriété de l'agence ZADRA GAILLARD et de l'association JAdopteUnPotager.com à l'exception des éléments présents sur les pages: 6; 7; 8; 11; 15; 16-17; 18-19; 20; 30-31; 32-33 40; 42; 44



# L'ASSOCIATION

JAdopteUnPotager.com est une association loi 1901 qui a pour objectif de promouvoir, créer, gérer et animer des jardins potagers.

#### JADOPTEUNPOTAGER.COM

Chemin Prairie de la Chartre 91310 LONGPONT-SUR-ORGE 01 69 80 84 02

@:contact@jadopteunpotager.com www.jadopteunpotager.com

